

# United Nations



*Offre d'emploi pour un poste nécessitant un détachement officiel des gouvernements nationaux des États membres de l'Organisation des Nations unies. Les nominations sont limitées aux postes financés par le compte d'appui aux opérations de la paix*

<b>Titre et niveau du poste</b>	<b>Chargé de Coordination FPU (IPO) (détaché sans-contrat)</b>
<b>Unité Organisationnelle</b>	<b>MONUSCO</b>
<b>Lieu d'affectation</b>	<b>Dans la zone de mission, en fonction des besoins opérationnels.</b>
<b>Superviseur direct</b>	<b>Commissaire Adjoint de Police</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois (avec la possibilité d'une extension)</b>
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	<b>31 Aout 2024</b>

---

**Valeurs fondamentales des Nations Unies : intégrité, professionnalisme et respect de la diversité**

## **LE CADRE ORGANISATIONNEL**

Sous l'autorité de son supérieur direct au sein de l'organigramme de la composante police de la mission des Nations unies et dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le coordinateur de l'UPF de la MONUSCO sera responsable, sans s'y limiter, de l'exécution des tâches suivantes :

## **RESPONSIBILITES**

- Gérer et superviser le bureau de coordination de la FPU au sein du pilier opérationnel de l'UNPOL.
- Coordonner et gérer le déploiement opérationnel de l'FPU et les rotations régulières au sein de la mission.

- Assurer une liaison efficace avec tous les partenaires et les composantes concernées de la mission en ce qui concerne l'administration, la logistique et les questions opérationnelles liées au déploiement et au fonctionnement de la FPU,
- Logistique et les questions opérationnelles liées au déploiement et au fonctionnement des FPU au sein de la mission.
- Établir une relation de collaboration étroite avec la composante de la force de la MONUSCO.
- Servir de conseiller au commissaire de police et à la direction de l'UNPOL en ce qui concerne les déploiements et les opérations des FPU.
- Faciliter la coordination et la coopération efficaces avec la force de la MONUSCO ainsi qu'avec les homologues de la police nationale congolaise.
- Coordonner les activités et les opérations des FPU déployées dans les secteurs/zones de responsabilité de la zone.
- En collaboration avec les commandants de secteur et de FPU, veiller au bien-être de tous les membres de la FPU.
- Coordonner l'arrivée et le départ de tous les membres des FPU de leur zone de mission.
- Veiller à ce que tous les membres des FPU soient conscients de leurs responsabilités, y compris par le biais d'une initiation, afin qu'ils suivent, pendant leur service et en dehors, les règles, règlements et lignes directrices des Nations unies, ainsi que les autres directives et communiqués de la mission, en collaboration avec les commandants des FPU respectives.
- Veiller à ce que tous les membres de la FPU soient traités conformément aux règles et règlements des Nations Unies.
- En collaboration avec les commandants de secteur et de l'FPU, faciliter toute enquête nécessaire liée à des incidents d'ordre public impliquant des membres de l'FPU d'incidents liés à l'ordre public impliquant des membres de la FPU.
- Assurer la liaison avec l'unité chargée de l'équipement des contingents de la mission et procéder à des inspections régulières de l'équipement des contingents sur le terrain sur le terrain.
- Consulter et conseiller régulièrement le commissaire de police adjoint en ce qui concerne le déploiement et les opérations de la FPU déploiement et les opérations de la FPU.
- Conseiller le commissaire de police de la MONUSCO dans l'élaboration de lignes directrices stratégiques pour les opérations de la FPU sur le terrain.

- Conseiller la police nationale congolaise sur les tactiques de gestion des foules et des désordres civils.
- En coordination avec le pilier développement de l'UNPOL, contribuer à l'élaboration d'exercices de formation afin d'améliorer les capacités et les compétences des organismes chargés de l'application de la loi en RDC.
- Élaborer et coordonner des exercices de contrôle des foules avec la force en RDC.
- Faciliter et fournir des conseils d'experts sur toute enquête ou investigation qui pourrait être nécessaire pour traiter les incidents qui sont d'intérêt public et qui impliquent des membres de la police des incidents d'intérêt public impliquant des membres de la FPU, en collaboration avec les commandants des commandants respectifs des FPU.
- Assurer la coordination avec le bureau de génération SRS-FPU à l'UNHQ-NY pour toute question relative à la FPU.
- Proposer la nomination d'instructeurs AOC pour mener l'évaluation FPAT.
- Superviser les procédures d'évaluation des performances pour les FPU : vérifier l'enregistrement correct de l'évaluation des performances et du rapport d'évaluation dans le système en ligne d'évaluation des performances et du rapport d'évaluation dans l'outil en ligne et soutenir activement la mise en œuvre des recommandations de l'équipe d'évaluation des performances la mise en œuvre des recommandations de l'équipe d'évaluation des performances.
- Effectuer d'autres tâches assignées par le chef de la police de la MONUSCO.
- Remplir les fonctions du chef de la police des opérations en son absence.
- Coordonner et suivre les activités opérationnelles et administratives de l'FPU au niveau de la coordination de l'FPU.
- Coordonner et suivre la formation en cours de mission des FPU conformément à la planification établie.
- Rédiger les documents spécifiques nécessaires à son rôle (rapports, analyses, évaluations, etc.).
- Représenter le chef des opérations/le CPD en cas de besoin.
- Servir de personne de contact et de conseiller au PC/DPC pour les questions relatives à la mission CMMRB.

- S'acquitter de toute autre tâche pouvant être demandée par la direction de l'UNPOL dans le cadre du mandat. Mise en œuvre.

## **COMPETENCES**

**Professionnalisme :** Être fier de son travail et de ses réalisations ; faire preuve de compétence professionnelle ; être consciencieux et efficace dans le respect des engagements ; être motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles ; faire preuve de persévérance face aux défis, rester calme dans les situations de stress. Prendre la responsabilité d'intégrer les perspectives de genre et de garantir la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail.

**Planification et organisation :** Élaborer des objectifs clairs et cohérents avec les stratégies convenues ; identifier les activités et les tâches prioritaires ; ajuster les priorités selon les besoins ; allouer le temps et les ressources nécessaires à la réalisation du travail ; prévoir les risques et les imprévus lors de la planification ; surveiller et ajuster les plans et les actions selon les besoins ; utiliser le temps de manière efficace.

**Connaissance technologique :** Se tient au courant de la technologie disponible ; comprend l'applicabilité et les limites de la technologie au travail du bureau ; cherche activement à appliquer la technologie aux tâches appropriées ; montre sa volonté d'apprendre de nouvelles technologies.

**Travail d'équipe :** Travaille en collaboration avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'organisation ; sollicite les contributions en valorisant réellement les idées et l'expertise des autres ; est prêt à apprendre des autres ; place l'agenda de l'équipe avant son agenda personnel ; soutient et agit en accord avec la décision finale du groupe, même si ces décisions ne reflètent pas entièrement sa propre position ; partage le crédit pour les réalisations de l'équipe et accepte la responsabilité conjointe pour les défaillances de l'équipe.

## **Qualifications :**

**Educations :** Un diplôme universitaire ou équivalent en administration publique, en sciences sociales ou en sécurité publique ou un autre diplôme supérieur pertinent ou équivalent est requis. Une certification en ressources humaines, en administration des affaires et en administration publique serait un avantage.

**Expérience :** professionnelle Un minimum de 7 ans d'expérience active dans le domaine de l'application de la loi au niveau national est requise dans un ou plusieurs des domaines suivants : Opérations de police/sécurité (y compris, par exemple la planification du bureau de coordination de la FPU, la police maritime/riveraine, la sécurité des frontières, les douanes, l'immigration, les opérations des unités de police spéciales/formées, les organisations transnationales organisées, etc, la sécurité des frontières, les douanes, l'immigration, les opérations spéciales des unités de police constituées, la criminalité transnationale organisée). Une expérience de commandement d'une FPU (unité de police constituée) ou de coordinateur d'une FPU dans le cadre d'une mission des Nations unies est requise. Posséder des connaissances pertinentes. Avoir des connaissances pertinentes dans les domaines suivants : maintien de l'ordre, contrôle des foules et des émeutes, protection des personnalités et intervention tactique, et lutte contre le terrorisme. Expérience en matière de formation, d'information, de sécurité publique, de police de proximité, de police judiciaire, de droits de l'homme et d'administration.

**Rank :** Être un officier de police supérieur avec le grade minimum de major ou équivalent.

**Langues :** La maîtrise du français ou de l'anglais oral et écrit est requise. Une connaissance bilingue (anglais et français) est un avantage.

**Évaluation pour le service de mission :** Tous les candidats doivent être soumis à une évaluation pour le service en mission (AMS) par une équipe d'assistance et d'évaluation de la sélection (SAAT) déployée dans un État membre ou par des officiers qui terminent une mission de l'ONU de moins de deux ans. Une SAAT en mission est également requise pour les États membres qui contribuent habituellement et n'organisent pas de SAAT dans leur pays.

---

*La préférence sera donnée aux candidates à qualifications égales.*

*Date d'émission : 31 Juillet 2024*

*En accord avec la Politique de Vérification des Antécédents des candidats en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre du recrutement du personnel des organismes des Nations Unies toute la personne désirant servir au sein des Nations Unies est tenue de produire une « auto-attestation » par laquelle elle certifie qu'elle n'a commis aucune infraction sérieuse et n'a été impliquée dans aucune violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. La formulation exacte de l'auto-attestation est définie dans paragraphe. 5.2 de la politique ci-dessus mentionnée. La décision finale de sélection d'un candidat désirant servir au sein des Nations Unies est tributaire de la vérification des antécédents en matière de droits de l'homme.*